

Ressources Humaines

REF : DRH2013027

Signataire : BC/NH

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : Engagement de la ville d'Aubervilliers dans la charte entreprise et territoire

EXPOSE :

Plaine Commune met à disposition un socle d'outils, de contacts et d'actions sur lequel les entités économiques peuvent asseoir et renforcer leur ancrage territorial.

La Ville d'Aubervilliers en qualité de membre de la communauté d'agglomération est partie prenante et active dans le cadre du développement de la Charte entreprise et territoire.

Elle entend s'investir davantage au titre de sa politique des ressources humaines, en direction de son personnel. Le partage d'expérience et la mutualisation qui sont le fondement de la Communauté d'agglomération sont une opportunité d'élargissement des partenariats avec un plus grand nombre d'acteurs économiques du territoire

La Charte entreprise-territoire est à la fois un dispositif et une dynamique qui vise par la mobilisation des entreprises locales le renforcement de l'impact du développement économique pour le territoire et ses habitants. La dynamique se fonde sur des actions variées, concrètes et le principe de libre adhésion. Une trentaine d'actions sont ainsi proposées sur six grands volets : l'emploi-insertion, les liens école-entreprise, le soutien à la création d'entreprise, le développement des liens avec le tissu économique local, l'insertion professionnelle des personnes handicapées et la vie des salariés sur le territoire.

La charte constitue un outil au service des entreprises qui souhaitent mettre en place une politique de responsabilité sociale (RSE).

L'inscription de la Ville d'Aubervilliers dans ce cadre est complémentaire des politiques de développement social qu'elle mène en direction de la population ; et en cohérence avec sa politique de gestion responsable de ses ressources humaines.

Engagée dans une démarche d'amélioration des conditions de travail au sens large, la Ville d'Aubervilliers a le bien-être de ses agents, comme priorité. En même temps que les dispositifs d'action sociale et responsables qui sont en place, et ceux à venir.

La Ville d'Aubervilliers va s'investir sur des actions concrètes, et a choisi dans un premier temps les thématiques suivantes en lien avec son Projet d'Action municipale :

- Les liens avec les écoles, Universités et les organismes de formation
- L'engagement et le soutien aux structures favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Le contact permanent avec la Maison de l'emploi et les structures de soutien aux salariés ou demandeurs d'emploi du territoire
- La vie des salariés sur le territoire
- Les réseaux d'échange d'expériences des directions des ressources humaines
- Le parrainage de jeunes vers l'emploi

- La participation à des forums de recrutement
- L'accueil de jeunes en alternance (apprentissage, professionnalisation)
- La présentation des métiers de la collectivité par des salariés à des jeunes et à des demandeurs d'emploi
- La participation au Rallye Interentreprises
- Accueil de stagiaires issus de formations professionnalisantes

L'adhésion à la Charte est un moyen supplémentaire dont se dote la collectivité pour améliorer les conditions de travail de ses agents, ce qui favorise en permanence la qualité des services aux habitants du territoire. Elle permet également à la collectivité de réaffirmer son implication pour un développement local responsable.

La signature de la Charte aura lieu en juillet 2013, entre la Ville, Plaine Commune et la présidence de la Maison de l'Emploi.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la Ville d'Aubervilliers dans ce dispositif.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2013027

Signataire : BC/NH

**OBJET :Personnel communal : Engagement de la ville d'Aubervilliers dans la charte
entreprise et territoire**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant que par la Charte Entreprise et Territoire, la Ville d'Aubervilliers s'inscrit dans une démarche d'insertion et de développement local dans le respect du principe d'égal accès aux emplois publics et de traitement des fonctionnaires ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'engagement de la Ville dans les dispositifs proposés par la Charte

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué